

COMMUNE D'AUDUN-LE-ROMAN  
7A, Place du Général de Gaulle 54560 AUDUN LE ROMAN

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE DE  
L'ECOLE MATERNELLE POULBOT A AUDUN-LE-ROMAN**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
(DCE)**

---

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2. MODALITÉS DE LA CONSULTATION	3
2.1. Mode de consultation	3
2.2. Décomposition en tranches et en lots	3
2.3. Variantes	3
2.4. Délais d'exécution	3
2.5. Délai de validité des offres	3
2.6. Tranches conditionnelles	4
2.7. Propriété intellectuelle des projets	4
2.8. Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense	4
2.9. Mesures particulières concernant l'Hygiène et la Sécurité du Travail	4
2.10. Clauses Sociales	4
2.11. Modifications de détail au dossier de consultation	4
ARTICLE 3. VISITE DU SITE	5
ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES OFFRES	5
ARTICLE 5. CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7
7.1 Renseignements administratifs	7
7.2 Renseignements techniques	7

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**(R.C.) Date limite de remise des offres : Le mercredi 14 Juin à 17h00**

### OBJET DE LA CONSULTATION

**La présente consultation concerne la réhabilitation thermique de l'école maternelle Poulbot à Audun-le-Roman**

Les prestations sont précisées dans le devis quantitatif estimatif (DQE)

### 1. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

#### 2.1 Mode de consultation

Le présent marché est un **marché passé en procédure adaptée après publicité et candidature et mise en concurrence.**

Il est soumis aux dispositions de l'article 27 du *Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

#### 2.2 Décomposition en tranches et en lots

Le marché de travaux définis est décomposé en une tranche ferme composé de 4 lots et une tranche conditionnelle avec un seul lot :

Tranche Ferme :

- Remplacement des ouvrants
- Isolation des Combles
- Isolation de la façade
- Installation VMC simple Flux

Tranche Conditionnelle :

- Installation VMC double Flux

#### 2.3 Variantes

Les variantes sont autorisées dans la limite de celles fixées par le DQE

#### 2.4 Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution est fixé à 4 mois.

#### 2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé, à compter de la date limite de remise des offres, à quatre vingt dix (90) jours.

## 2.6 Tranches conditionnelles

La tranche conditionnelle concerne les travaux d'installations d'une VMC double flux

## 2.7 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

## 2.8 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

## 2.9 Mesures particulières concernant l'Hygiène et la Sécurité du Travail

Les entreprises sont tenues de respecter la réglementation en vigueur. Un coordonnateur SPS sera désigné et rémunéré par le Maître d'Ouvrage. Toutes les prescriptions formulées par le coordonnateur seront à respecter par l'entrepreneur et seront réputées incluses dans les prix du marché.

## 2.10 Clauses Sociales

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire devra réaliser une action d'insertion à hauteur de 5% de la masse salariale estimée forfaitairement à 30% du montant total du marché en € HT conformément aux dispositions de l'article 38 alinéa I de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 62 alinéa II paragraphe 2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les clauses d'insertion sociales ayant pour but le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, l'entreprise attributaire pourra, pour réaliser sa clause :

-soit recruter des personnes en insertion (bénéficiaire du RSA, des minima sociaux, jeunes de moins de 25 ans sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).

-soit s'appuyer sur une structure d'insertion par l'activité économique (entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, association intermédiaire, atelier chantier d'insertion).

-soit ouvrir un compte épargne temps qui pourra prendre toutes les formes imaginables (chantiers, actions, initiatives, dons ou contributions utiles à l'insertion) en accord avec le Service Territorial d'Insertion dépendant du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (tél. 03.82.47.54.70). Le calcul de l'impact financier se fera sur la base du SMIC toutes charges comprises. Ce compte épargne temps devra se concrétiser dans l'année suivant la date de notification du marché.

## 2.11 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours francs avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3. VISITE DU SITE**

Possible sur rendez-vous avant la remise des offres.

### **4. PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS. Les candidats devront présenter un dossier de réponse entièrement rédigé en français comportant **un projet de marché** comprenant :

> **les formulaires DC1 DC2** daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché, cadre joint à compléter, dater et signer.

N.B. : Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

> **Le Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E.)**, cadre joint à compléter entièrement et sans modification ;

> **Un dossier technique permettant d'apprécier la Valeur Technique des Candidats**

> **Proposition de Planning et de phasage en tenant compte des contraintes liées à l'activité scolaire.**

### **5. CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES**

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 52 de l'*Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics* et aux articles 62 et 63 du *Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*.

Les critères d'appréciation de l'offre sont classés par ordre décroissant de priorité suivant :

- |   |    |   |
|---|----|---|
| • Prix des prestations,                                 | 40 | % |
| • Valeur technique des prestations (note technique,...) | 35 | % |
| • Délais (planning, phasage des travaux ...),           | 25 | % |

En cas de discordance entre les différentes indications de prix figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en chiffres, hors T.V.A., figurant à l'acte d'engagement (A.E.), prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre le Devis et l'acte d'engagement (A.E.) ou en cas d'anomalie, d'erreurs ou d'omissions internes au Descriptif Quantitatif Estimatif (D.Q.E), l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix indiqué dans l'acte d'engagement (A.E.) ou pour le redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise **dans un délai de cinq (5) jours francs** à compter de la date de réception de la demande de la personne responsable du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus par l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne responsable du marché, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne responsable du marché.

Définition des critères :

**Le prix des prestations :**

Le candidat dont la proposition financière sera la moins élevée se verra affecter la note 10. Pour les autres candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante :

*Montant de la proposition la moins élevée / Montant de la proposition du candidat x 10*

**La valeur technique :**

Celle-ci s'appréciera à partir du mémoire technique en fonction de:

- la qualité de l'organisation du chantier ;
- les références des chantiers réalisés;
- les habilitations que l'entreprise pourra présenter ;
- la qualité des matériaux proposés (fiche technique.
- les moyens humains et techniques proposés

L'appréciation se fera au vu de l'ensemble des éléments remis selon l'appréciation qualitative suivante :

**0 point** = pas d'informations

**1 point** = mauvais

**2 points** = passable

**3 points** = moyen

**4 points** = bon

**5 points** = très bon

Le candidat ayant obtenu le plus de points se verra affecter la note de 10.

Pour les autres candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante :

*Nombre de points attribués au candidat/Nombre de points le plus élevé x10*

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.**

**La garantie du délai d'exécution :**

Celui-ci s'appréciera par rapport aux délais maximum de réalisation de la prestation et par la pertinence et la qualité du planning prévisionnel et du phasage du chantier en prenant en compte les contraintes liées à la présence d'enfants et des enseignants. Le candidat proposant la meilleure réponse se verra affecter la note de 10.

Pour les autres candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante : *Note de la Meilleure réponse/Réponse du candidat \*10*

**6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats pourront déposer leur proposition commerciale suivant l'une des deux procédures suivantes :

A) par courrier uniquement sur support papier ou support physique électronique. Les offres sont transmises par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou présenté et remises sous pli cacheté en mairie d'Audun-le-Roman contre récépissé avant la date et l'heure de la clôture du dépôt des candidatures figurant sur les documents du dossier de consultation remis aux entreprises.

B) par voie électronique et par courrier, dans ce cas la copie de sauvegarde de la transmission par voie électronique est transmise par courrier.

Sur chaque pli figure l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire**  
**Commune d'Audun-le-Roman**  
**7A, Place du Général de Gaulle**  
**54560 AUDUN-LE-ROMAN**

*Les bureaux de la mairie sont ouverts tous les jours du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.*

**et la mention :**

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE POULBOT  
A AUDUN-LE-ROMAN- «NE PAS OUVRIR»**

**L'enveloppe contient** le dossier d'offre tel que défini à l'article 4 ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure de clôture du dépôt des candidatures fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront retournés à leurs expéditeurs.

### **7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront s'adresser au plus tard 10 jours francs avant la date de remise des offres et par écrit par courrier postal ou électronique à:

#### 7.1 Renseignements administratifs

Maître d'ouvrage  
**Commune d'Audun-le-Roman**  
**7 Place du Général De Gaulle 54560 AUDUN LE ROMAN**  
Tel 03.82.21.60.23 Fax 03.82.21.58.70 @ : [mairie.audun-le-roman@neticable.org](mailto:mairie.audun-le-roman@neticable.org)

#### 7.2 Renseignements techniques

Maître d'œuvre  
**EURL FJ PROJECTS PLANS**  
**5 RUE SAINT EXUPERY**  
**54860 HAUCOURT MOULAIN**  
Tel 03 82 26 27 36 – Gsm 06 14 88 29 29 Mail : [fj.projectsplans@wanadoo.fr](mailto:fj.projectsplans@wanadoo.fr)

"Lu et Accepté" par le ou les Entrepreneur(s) soussigné(s),

Fait à

Le